

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA
SAVOIE

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 13
Présents : 9
Votants : 12
Pouvoirs : 3

Pour 12
Contre /
Abstention /

Date de convocation :
14/11/2024
Date d'affichage :
25/11/2024

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre,
Le dix-huit novembre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ et Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS
Messieurs Thierry ARSAC, Stéphane BLUM, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD

Absents-Excusés :

Mesdames Céline COMBAZ (pouvoir à Guillaume VILLIBORD), Céline CROSSMAN (pouvoir à Maryse FAVRE),
Messieurs François POCCARD-MARION (pouvoir à Stéphanie NOZ), Bernard PRAIZELIN

Monsieur Romain GIACHINO a été élu secrétaire de séance.

Délibération N°2024/11/096 : Convention de partenariat avec SAMSIC RH pour la mise à disposition d'une apprentie au centre nordique – Hiver 2024/2025

Dans le cadre du recrutement lancé pour le centre nordique, une candidature d'une personne en formation a retenu l'attention de la commune. Afin de pouvoir donner suite à cette candidature, il est nécessaire de conventionner avec l'organisme de travail temporaire en charge de l'apprentissage.

Ainsi, Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le projet de convention de partenariat avec SAMSIC RH, entreprise de travail temporaire (ETT) pour la mise à disposition de Myrtille CHAPOLARD en tant qu'apprentie en 2^e année au centre nordique, pour la saison d'hiver 2024/2025.

La société SAMSIC RH est l'employeur de l'apprentie, et à ce titre se charge de la rédaction du contrat de travail, du bulletin de salaire, de la déclaration URSSAF, de la gestion des arrêts de travail et des accidents de travail. La commune s'engage à faire travailler la salariée au moins 35h par semaine durant la période définie.

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire,
- **APPROUVE** le projet de convention de partenariat avec SAMSIC RH pour le recrutement d'une apprentie en 2^e année au centre nordique pour la saison d'hiver 2024/2025 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes aux présentes

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Secrétaire de séance,
Romain GIACHINO



Pour Copie Conforme
Le Maire,
Guillaume VILLIBORD

